



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

Monsieur le Préfet
Préfecture du Puy de Dôme
18 Boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand Cedex

Clermont-Ferrand le 25 août 2022

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du jeudi 1^{er} septembre au vendredi 30 septembre 2022

Monsieur le Préfet,

Le gouvernement poursuit sa politique d'austérité ciblée et le démantèlement des missions des fonctionnaires et agent-es de la Fonction publique territoriale. **Il est urgent de considérer avec sérieux leurs revendications car la colère gronde.**

EVOQUONS, le quotidien des 1 900 000 agent-es de la territoriale : c'est la **perte de sens du travail**, les **pressions** de plus en plus importantes, les **salaires** qui n'augmentent pas au rythme effréné de l'inflation d'où des conditions d'existence de plus en plus difficiles, le **manque de reconnaissance**. Dans les mairies, les conseils départementaux, les métropoles, les établissements intercommunaux, les régions, les SDIS, les établissements publics de santé, le logement, dans le secteur de l'eau, de la thanatologie, **nous avons toutes les raisons de rejeter la politique Macroniste**. **Nous voulons** que les agents, assurant des missions de service public, puissent le faire dans les meilleures conditions, avec **une garantie de carrière, une rémunération juste**, assise sur les qualifications et la formation professionnelle, et **une retraite** méritée, en bonne santé, avec un départ maximum à 60 ans taux plein.

EVOQUONS, la situation des 57 000 agent.e.s des écoles maternelles et faisant-fonction. Leurs conditions de travail continuent à se dégrader : par exemple les ATSEM qui servent souvent de « bouche trou » dans les écoles et mairies avec des plannings à géométrie variable... Le gouvernement précédent avait annoncé une revalorisation des rémunérations de plusieurs métiers du secteur social et médico-social (+ 183 euros nets mensuels) mais les ATSEM ont été les grand-es oublié-es ! Face à la pénibilité et à l'usure qu'engendrent les missions de tous ces agents.e.s, beaucoup ne peuvent terminer leur carrière au sein de l'école et sont « placés » en retraite pour invalidité d'office, sans aucune possibilité – soit-disant - de reclassement. **Ces agent.e.s sont des acteurs clés du système éducatif de notre pays. Et pourtant**, pour tout remerciement de leur investissement auprès des enfants, la loi de Transformation de la Fonction publique impose aux employeurs publics les 1607 heures annuelles de travail, induisant un vol de congés donc de possibilité de repos supplémentaire. Sans compter les menaces et attaques contre leur droit de grève et l'impact de toutes les autres dispositions de cette loi que la CGT rejette.

Marre du manque de reconnaissance !!! Voilà ce que la CGT écoute le plus souvent !

Dans tous les secteurs professionnels, **colère, exaspération, ras-le-bol sont au rendez-vous**. Non reconnaissance des qualifications, accentuée pour les personnels des structures d'accueil du jeune enfant depuis l'arrêté du 29 juillet autorisant le recrutement de personnels non qualifiés dans ce champ professionnel. C'est une **déqualification sans précédent des métiers de la petite enfance**. À cela s'ajoutent les provocations en rafale de la loi Dussopt : les 1 607 heures, refus de reconnaissance de la pénibilité, lignes directrices de gestion, disparition des CAP et de notre droit à la carrière, remise en cause du droit de grève... Et au niveau national, hausse des prix à la consommation insupportable. **Pour rappel, le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 était déjà obsolète** dès son entrée en vigueur au 1er janvier 2022, le SMIC ayant été augmenté à la même date de 0,9%, d'où **un réel nivellement par le bas des traitements avec tassement des grilles** toutes catégories hiérarchiques confondues.

Déjà des journées de mobilisations nationales sont prévues : le 5 septembre pour dénoncer les conditions de rémunération et les conditions de travail des ATSEM. Le 22 septembre, pour défendre l'hôpital public. Le 29 septembre, pour les salaires entre autres.

Maison du Peuple - Place de la Liberté - 63000 CLERMONT-FERRAND - Tel. : 04.73.39.97.97 - Mail : csu53cgt@gmail.com



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

C'est pourquoi la Fédération CGT des Services publics reste toujours déterminée et revendique :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation minimum immédiate de 10% avec rattrapage des pertes,
- L'extension du Complément de Traitement Indiciaire (prime Ségur de 183 euros) pour tous les agent·es intervenant sur le secteur social et médico-social, toutes filières confondues ;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ; • L'augmentation immédiate des pensions et des retraites ;
- Des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau et de la thanatologie, avec revalorisation du minimum salarial à 2 000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et qualifiés, l'ouverture des postes nécessaires et l'augmentation de 10% minimum des effectifs de la Fonction publique ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail, sa réduction à 32h par semaine soit 10% de temps de travail en moins, et en premier lieu le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Le départ à la retraite à taux plein à 60 ans maximum.
- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité
- L'abrogation de la loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- Une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;

Afin de permettre à l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et des salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) **de faire entendre leur voix, afin de couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations** qui pourront être décidées au plan local comme national,

La Coordination Syndicale Départementale (C.S.D) du Puy de Dôme, sous couvert de la Fédération CGT des Services publics, **dépose un préavis de grève** de 0 à 24 h pour les journées du 1er septembre 2022, 2 septembre 2022, 3 septembre 2022, 4 septembre 2022, 5 septembre 2022, 6 septembre 2022, 7 septembre 2022, 8 septembre 2022, 9 septembre 2022, 10 septembre 2022, 11 septembre 2022, 12 septembre 2022, 13 septembre 2022, 14 septembre 2022, 15 septembre 2022, 16 septembre 2022, 17 septembre 2022, 18 septembre 2022, 19 septembre 2022, 20 septembre 2022, 21 septembre 2022, 22 septembre 2022, 23 septembre 2022, 24 septembre 2022, 25 septembre 2022, 26 septembre 2022, 27 septembre 2022, 28 septembre 2022, 29 septembre 2022 et 30 septembre 2022.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Préavis de grève adressé ce jour à Mr le Président du CDG de la FPT

**Pour la C.S.D C.G.T
Le secrétaire général**

Aodren LE GUERN